ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/USA/2723/Add.4

30 juillet 2015

(15-3953) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 30 juillet 2015, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

_____

Thirame. Limite maximale de résidus pour pesticide

Le texte réglementaire objet du présent addendum établit une limite maximale pour les résidus de thirame dans ou sur les avocats.

Il entre en vigueur le 19 juin 2015. La date limite pour la réception des objections et des demandes d'audition, accompagnées du numéro d'identification (ID) de dossier (*docket*) EPA-HQ-OPP-2014-0249, est le 18 août 2015.

La règle finale a été publiée dans le *Federal Register*, volume 80, n° 118 (vendredi 19 juin 2015) [*Rules and Regulations*] [Pages 35249 à 35253]
http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-06-19/html/2015-14944.htm.

Cette action fait suite à la publication, dans le *Federal Register* du 17 décembre 2014, d'un avis modifié par l'établissement d'une limite maximale pour les résidus du fongicide thirame. De plus, une règle finale a été publiée dans le *Federal Register* le vendredi 27 mars 2015.

http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-03-27/html/2015-06981.htm
http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2014-12-17/html/2014-29428.htm

Le présent addendum concerne:

[ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations
[**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
[ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
[ ] Le retrait d'une réglementation projetée
[ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
[ ] Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: ***(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)***

[ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (*jj/mm/aa*): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Susan Lewis, Registration Division (7505P), Office of Pesticide Programs, Environmental Protection Agency, 1200 Pennsylvania Ave. NW., Washington, DC 20460-0001. Téléphone: +(1 703) 305 7090; Courrier électronique DFRNotices@epa.gov

Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250. Téléphone: +(1 202) 720 1301; Fax: +(1 202) 720 0433; Courrier électronique: us.spsenquirypoint@fas.usda.gov

_____